

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-13

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : LOCATION DE L'ATELIER RELAIS DE MENESTREAU-EN-VILLETTE

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, informe l'Assemblée que l'entreprise DIEMME a fait connaître son intérêt pour développer son activité au sein de l'atelier-relais de Ménestreau-en-Villette, libre depuis avril 2009, après réalisation des travaux nécessaires.

Aujourd'hui implantée en Espagne, cette entreprise fabrique des transformateurs pour enseignes lumineuses. Les composants sont fabriqués en Asie et assemblés en Europe. Suite à une expérience malheureuse au Maroc, le chef d'entreprise cherche à implanter la cellule assemblage des transformateurs dans le local de Ménestreau-en-Villette. Ce projet emploierait une dizaine de salariés, de niveau peu qualifié puisque l'entreprise déplacera une chaîne d'assemblage déjà existante en Espagne avec un conducteur de ligne déjà formé.

Le responsable souhaite à terme acheter le bâtiment et voudrait pouvoir bénéficier d'un système de location-vente qui permettrait de déduire le montant des loyers versés jusqu'à l'achat.

Après plusieurs rencontres avec Monsieur Macyk, gérant de l'entreprise Diemme, un accord a été conclu à partir des éléments suivants :

- location de l'atelier relais via un bail précaire de 23 mois, à compter du 1^{er} avril 2010,
- loyer mensuel de 1 700 € HT,
- franchise de loyer de 2 mois (avril et mai) permettant à l'entreprise d'effectuer les travaux nécessaires à la remise en état du bâtiment,
- au terme du bail précaire, acquisition de l'atelier relais en bénéficiant d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 30 000 € concédée par rapport au prix d'achat de 280 000 € et prise en charge pour moitié par la communauté de communes et pour moitié par le Conseil Général. Cette aide pourra être apportée après délibération des instances délibérantes de chacune des 2 Collectivités, et sous réserve que la société DIEMME ait respecté l'engagement de création d'emploi prévu au dossier de présentation et d'accompagnement du projet de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de l'accord conclu avec le gérant, comme mentionnés ci-dessus et **AUTORISE** son Président à signer le contrat de location à intervenir avec M. MACYK, gérant de l'entreprise DIEMME, sur ces bases.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : REVISION DU LOYER DE L'ATELIER RELAIS DE SENNELY

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, informe l'Assemblée que M. BARDON, dirigeant de l'entreprise Mécabois, occupe les deux ateliers relais situés à Sennely, qui se composent :

- d'un atelier relais de 500 m², loué 1 102.65 € HT mensuel (fin de bail : 30.09.2010),
- d'un atelier relais de 1 050 m², loué 2 623.97 € HT mensuel (fin de bail : 30.11.2011),
- d'une serre et d'un terrain.

Afin d'assurer une cohérence entre les loyers des ateliers relais du territoire (Ménestreau) et de répondre à la demande de Monsieur BARDON, il est proposé de revoir le loyer de l'atelier relais de 1 050 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant mensuel du loyer de l'atelier relais de 1 050 m² de Sennely à 2 100 € HT, à compter du 1^{er} avril 2010,

AUTORISE son Président à signer l'avenant au contrat de location à intervenir avec M. BARDON, représentant de l'entreprise MECABOIS, sur cette base.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA CHAVANNERIE II

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que l'aménagement de la future zone d'activités de La Chavannerie II permettra de proposer 52 600 m² de terrains, divisés à la demande et en fonction des besoins des entreprises.

Le parti d'aménagement retenu prévoit 11 parcelles de 2 220 m² à 9 400 m².

La fin des travaux programmée fin avril permet d'envisager une commercialisation des terrains pour l'été 2010. Il convient donc d'en déterminer le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de vente des terrains de LA CHAVANNERIE II à 12 € HT le mètre carré.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-16

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et sous la Présidence de M. Daniel MORAND, délégué titulaire.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Monsieur Daniel MORAND assure donc la présidence de la séance.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ARRETE le Compte Administratif annexé à la présente délibération, faisant ressortir les données suivantes :

- excédent de fonctionnement : 670 777,37 €
- déficit d'investissement : 1 212 120,88 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, ne participant pas au vote.

Le Président de séance
Daniel MORAND

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-17

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2009, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2009 du Budget Principal de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-18

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport de M. le Président,

Vu le résultat constaté de l'exercice 2009 en excédent de fonctionnement pour la somme de 670 777,37 €

et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'ensemble de ce crédit de la façon suivante :

<u>POUR MEMOIRE</u>		
Déficit antérieur reporté		
Excédent antérieur reporté		0,00 €
Virement à la Section d'Investissement Débit 023		
Résultats de l'exercice	EXCEDENT	
	DEFICIT	818 765,02 €
A/ EXCEDENT CUMULE AU 31.12.		670 777,37 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV		
Affectation complémentaire en réserves Compte 1068		436 319,37 €
Affectation à l'excédent reporté Ligne 002		234 458,00 €
Pour mémoire Ligne 001 DEPENSE		1 489 542,39 €

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-19

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et sous la Présidence de M. Daniel MORAND, délégué titulaire.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Monsieur Daniel MORAND assure donc la présidence de la séance.

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ARRETE le Compte Administratif annexé à la présente délibération, faisant ressortir les données suivantes :

- excédent d'exploitation : 5 973,89 €
- déficit d'investissement : 14 940,50 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin ne participant pas au vote.

Le Président de séance
Daniel MORAND

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-20

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2009, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2009 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-21

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Sur le rapport de M. le Président,

Vu le résultat constaté de l'exercice 2009 en excédent d'exploitation pour la somme de 5 973,89 €,

et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce crédit de la façon suivante :

<u>POUR MEMOIRE</u>		
Déficit antérieur reporté		0,00
Excédent antérieur reporté		0,00
Virement à la Section d'Investissement Débit 023		
Résultats de l'exercice	EXCEDENT	5 973,89
	DEFICIT	
A/ EXCEDENT CUMULE AU 31,12,		5 973,89
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV		
Affectation complémentaire en réserves Compte 1068		5 973,89
Affectation à l'excédent reporté Ligne 002		0,00
Ligne OO1 DEPENSE		14 940,50

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-22

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A OUVRIR UNE LIGNE DE TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour pallier éventuellement à des difficultés de trésorerie.

À ce titre, une consultation a été effectuée auprès de différents organismes bancaires : SOCIETE GENERALE, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, B.F.T. et DEXIA CREDIT LOCAL.

Il propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre de la CAISSE d'EPARGNE LOIRE CENTRE, qui se décompose comme suit :

Montant : 500 000 €

Durée : 12 mois

Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins exprimés

Base de calcul des intérêts :

Index : EONIA + 0,67 %

Frais de dossier : 500 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, avec la Caisse d'Epargne Loire Centre, au titre de l'exercice 2010, aux conditions susmentionnées.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-23

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2010 – REPRISE DE CHARGES E LA COMMUNE DE MARCILLY-EN-VILLETTE

M. le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la prise en charge par la Communauté de Communes des cotisations aux Syndicats de rivières, les versements des cotisations au Bassin du Loiret auraient dû être effectués par la Communauté de Communes dès l'année 2007.

Or, les appels de cotisations ont été adressés à la Commune de MARCILLY-EN-VILLETTE, et réglés par cette dernière. Ainsi la Commune s'est acquittée à tort des années 2007 à 2009 inclus pour un montant total de 5 634 € (1 878 € x 3 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de passer les écritures suivantes, pour permettre au comptable de procéder au remboursement de la somme de 5 634 € à la Commune de MARCILLY-EN-VILLETTE :

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre 001 compte 023 : -5 634 €

Chapitre 824 compte 658 charges de gestion diverses : 5 634 €

Section d'investissement recettes :

Chapitre 001 compte 021 : - 5 634 €

Section d'investissement dépenses :

Chapitre 413 compte 2313 : -5 634 €

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-24

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, informe l'Assemblée de la publication de 3 nouveaux arrêtés en octobre 2009 :

1. Arrêté fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;
2. Arrêté relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
3. Arrêté définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

Le projet de règlement, approuvé par l'AML du Loiret, reprend les modifications majeures apportées par ces nouveaux arrêtés. Ceux-ci ne fixent plus la périodicité de vidange à 4 ans, mais uniquement lorsque la hauteur des boues dépasse la moitié de la hauteur de la fosse.

Compte tenu de cette information, la commission environnement et cadre de vie propose de modifier la périodicité des contrôles, puisque le contrôle de bon fonctionnement ne serait plus effectué tous les 4 ans, mais tous les 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

ADOpte le règlement du service public d'assainissement non collectif, tel que joint à la présente,

PREcISE que celui-ci sera applicable à compter du 1^{er} avril 2010.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-25

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE MARCHE VIDANGE DU SPANC

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, rappelle à l'Assemblée que l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise des compétences obligatoires et des compétences facultatives pour les SPANC.

En application de cet article, le SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin a entamé une réflexion sur la prise en charge de la compétence entretien, comme précisé à l'article 5 « Missions du SPANC » du règlement du SPANC adopté par l'Assemblée ce jour.

Il précise que cette prise de compétence permettra :

Au SPANC :

- a) D'assurer une mission de service public.
- b) De maîtriser le suivi des matières de vidange (volume vidangé, destination de ces matières), le coût ainsi que la qualité de la vidange (réalisée par un vidangeur agréé).

A l'usager :

- L'apport d'un service correspondant à une attente ;
- Une diminution des coûts par l'effet de masse et une harmonisation de ceux-ci à l'échelle du territoire
- Un gain de temps au niveau de la recherche d'un vidangeur puisque :
 - L'usager s'inscrit auprès du SPANC ;
 - Le SPANC transmet la liste des usagers au prestataire, lequel prend directement les rendez-vous avec eux et organise sa ou ses tournées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

AUTORISE son Président à lancer une procédure de consultation pour le marché vidange du SPANC et à signer les pièces afférentes à cette procédure.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-26

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : DELIBERATION POUR LA MAJORATION DE LA REDEVANCE DE 100 % DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 30 DU REGLEMENT DU SPANC

Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une pénalité financière majorée de 100 % du montant de la redevance pour absence d'installation d'assainissement non collectif réglementaire.

PRECISE pour tenir compte de cette disposition que l'article 30 du règlement du SPANC sera libellé de la façon suivante : « *L'absence d'installation d'assainissement non collectif réglementaire sur un immeuble qui doit en être équipé astreint le propriétaire de l'immeuble au paiement d'une pénalité financière égale au montant de la redevance qu'il aurait payé imputé d'une majoration de 100%, selon la délibération n° 10-26 du 9 mars 2010.* »

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-27

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERTE SAINT-AUBIN AUPRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. Philippe FROMENT, Vice Président, informe l'Assemblée que suite à la démission de Mme Gaëlle CHERIF du Conseil Municipal de LA FERTE SAINT-AUBIN, il convient d'assurer son remplacement comme déléguée suppléante.

Il est proposé à l'assemblée de nommer Mme Isabelle REFAIT à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

NOMME Mme Isabelle REFAIT, déléguée suppléante.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-28

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES

M. Philippe FROMENT, Vice Président, informe l'Assemblée que suite aux démissions de :

- Monsieur Frédéric HUE, du Conseil Municipal de La Ferté Saint-Aubin, il convient de procéder à son remplacement dans les commissions communautaires permanentes et propose de nommer Monsieur Emmanuel FOURNIER, en tant que titulaire des Commissions « Affaires Sportives » et « Environnement et Cadre de Vie ».

- Mme Gaëlle CHERIF, du Conseil Municipal de La Ferté Saint-Aubin, il convient de procéder à son remplacement dans les commissions communautaires permanentes et propose de nommer Mme Isabelle REFAIT, en tant que titulaire de la Commission « Aménagement de l'espace, développement économique » et en tant que suppléante des Commissions « Finances » et « Tourisme ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

NOMME :

- **M. Emmanuel FOURNIER**, membre titulaire des Commissions communautaires permanentes « Affaires sportives » et « Environnement et cadre de vie ».
- **Mme Isabelle REFAIT**, membre titulaire de la Commission communautaire permanente « Aménagement de l'espace, développement économique » et membre suppléante des Commissions communautaires permanentes « Finances » et « Tourisme ».

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-29

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 MARS 2010

Date de convocation :
02/03/2010

Date d'affichage :
15/03/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le NEUF MARS DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR L'OPERATION DE VIABILISATION DE LA CHAVANNERIE II

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle avait validé le principe d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret lors de sa séance du 1^{er} juillet 2009, à ce titre.

Ce dernier a fait part de son accord et propose donc à la signature une convention pour fixer les modalités de versement de l'aide, soit 30 % HT du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer ladite convention à intervenir avec le Conseil Général du Loiret.

Le Président
Xavier DESCHAMPS